



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 02/08/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 août 2018**

--- oOo ---

L'an deux mille dix-huit, le sept août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme COURROS), DUBUN (a procuration pour Mme THIEBLIN), GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUBUN), DAUGREILH (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Etaient absents non excusé : Mmes DARGELOSSE, CHAPUIS, MM. BRUEY, TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune – Budget principal – Décision modificative n° 2

Au budget primitif de la commune pour l'exercice 2018, il convient de procéder à la décision modificative n°2 comme suit :

Ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal de la commune au budget CCAS :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65

Article 657362	Subvention au CCAS	Ajouter 5 000 €
----------------	--------------------	-----------------

Chapitre 011

Article 6188	Autres frais divers	Enlever 5 000 €
--------------	---------------------	-----------------

Ajustement sur achats et travaux budget principal de la commune :

Dépenses d'Investissement :

Opération 9201 aménagements, divers

Chapitre 21 – article 2182	Véhicules	Ajouter 9 000 €
----------------------------	-----------	-----------------

Opération 9921 éducation jeunesse

Chapitre 21 – article 2188	Divers matériels	Ajouter 10 000 €
----------------------------	------------------	------------------

(Programme plan numérique élémentaire, programme maternelle)

Opération 9601 voirie

Chapitre 21 – article 2151	Travaux	Enlever 15 000 €
----------------------------	---------	------------------

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Recettes d'Investissement :

Opération 9921 éducation jeunesse

Chapitre 13 – article 1321

Subvention Etat

Ajouter 4 000 €

Il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et procédure de commande publique, ou de solliciter les meilleurs financements possibles.

De préciser que ces mouvements ne modifient pas l'équilibre général du budget

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et procédure de commande publique, ou de solliciter les meilleurs financements possibles.

PRECISE que ces mouvements ne modifient pas l'équilibre général du budget

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.